



UNSA DP

décembre 2014

Vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées?

Vos élus et délégués syndicaux UNSA sont à votre écoute :

le mardi et vendredi, de 9h à 17h, au 05 62 16 78 11 ou en tapant sur vos claviers téléphoniques « UNSA Midi-Pyrénées »

**Coordonnées
UNSA Pôle Emploi
Midi-Pyrénées
38 bis rue Louis Plana
31 500 Toulouse**

Question UNSA 1 : CPF

Concernant le passage du DIF vers le CPF, la Direction a-t-elle prévu une information générale vers les agents pour informer de la procédure à suivre dès le 5 janvier 2015 afin de basculer les heures DIF vers le CPF ?

La DR est en attente d'une information de la DG. La DR rappelle que la démarche est individuelle pour créer et alimenter avec le reliquat DIF le CPF sur le site de la caisse des dépôts et consignation. (moncompteformation.gouv.fr)

Il n'est pas prévu que l'établissement se substitue aux agents pour cette mise à jour. Chacun de nous devra faire le nécessaire sur le site ci-dessus nommé.

Le DIF se transforme en CPF au 1er janvier 2015, le nouveau compteur CPF se chargera quant à lui début 2016 avec 24h.

Question UNSA 2 : Recrutement

Est-il normal que lors d'un entretien de mouvement suite à candidature sur SIRH, un agent soit reçu par un jury composé d'un DAPE et d'un membre de sa propre ELD? Si ce membre de l'ELD n'a pas signalé cette situation, est-il possible que l'agent puisse refuser l'entretien ?

Il se positionne comme membre du jury et non comme membre de l'ELD de l'agent. Cela ne peut pas être un fait générateur pour refuser l'entretien.

Question UNSA 3 : Départ anticipé

Pour le départ anticipé lors de la veille des fêtes, nous savons que les agents pourront quitter les lieux à partir de 14 heures. Quant est-il de l'heure de fermeture des sites?

Cf note A SENES

Question UNSA 4 : Promotion

Concernant les promotions, comme les années précédentes, la Direction Régionale s'engage-t-elle à prévenir les agents promus avant leur départ en congés (c'est-à-dire le vendredi 19 décembre pour beaucoup d'entre eux) ou devront-ils attendre leur retour au mois de janvier ?

La DRH distribue les enveloppes ce jour aux DT qui feront le dispatching auprès des DAPE. Le paiement de la promotion apparaîtra sur le bulletin de salaire de janvier et les primes sur celui de décembre.

Question UNSA 5 : contrôle arrêt de travail

Quelle est la procédure mise en œuvre en cas de contrôle d'un salarié en arrêt de travail ? A-t-elle été communiquée aux ELD ?

Oui l'information a été faite lors d'un séminaire encadrant. La demande doit être faite auprès des RH qui décideront de la mise en œuvre ou pas du contrôle.

Question UNSA 6 : Purpan

Le RRA de Purpan est absent depuis plus de 6 mois. Que compte faire la Direction Régionale pour pallier son absence ?

Un intérim sera mis en place (mission sans engagement).

Vos élus : Jean Jacques PAONE – Catherine BLIN – Muriel HENNION – Lily THOMAS